

Compte-rendu

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, à la salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaients présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLE Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CARRIER Jean (*suppléant*) ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GUINTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; HORELLOU Pascal ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; TOUPIN Jean-Claude (*suppléant*) ; VIBERT Richard

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

GOUAULT Jacky	à CHAPPE Fanny
HAGARD Elisabeth	à MANGOLD Jacques
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
MADORE Hervé	à Marie-Christine PARROT

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOCH Éric ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 42 suppléants

Présents	72
Procurations	05
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 22 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 88 titulaires et 42 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2021-09-149 à n°2021-09-153	72	05	77	11	
N°2021-09-154 à n°2021-09-171	71	05	76	12	20h30 départ Gilbert LE VAILLANT

Compte-rendu

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers d'agglomération. Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Installation d'un nouveau conseiller d'agglomération
- ❖ Election du/de la 6ème Vice-président.e
- ❖ Election du/de la 15ème Vice-président.e et du Conseil supplémentaire
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président
- ❖ Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2021
- ❖ Remboursement aux élus des frais de garde et d'assistance

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Service Energies, mobilités et habitat

- AXEO : grille tarifaire au 1er juillet 2021
- Rapport annuel et Convention d'Utilité Sociale Guingamp Habitat

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Service Eau et assainissement

- Délégation du Service Public d'alimentation en eau potable - Pontrieux - avenant n°2
- Délégation du Service Public d'assainissement - Callac- avenant n°2

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Service Tourisme, culture et sport

- MILMARIN : tarifs

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Direction générale

- Rapport d'activités 2020

Service contractualisations

- MSAP : avenant à la convention avec les partenaires
- DLAL FEAMP : avenant à la convention 2014-2020 avec Lannion Trégor Communauté

Vie associative et mobilisation citoyenne

- Don de l'ancien Conseil de Développement du Pays de Guingamp

Service Commande publique

- Délégation du Service Public du réseau transport public « ligne 24-Paimpol Arcouest » - avenant n°1

COMMISSION STRATEGIES POUR LA BIODIVERSITE

Service Biodiversité et environnement

- Frelons asiatiques : fonds de concours
- Adhésion APPCB (SAGE ATG)
- GEMAPI - mise à disposition des ouvrages

COMMISSION TRAITEMENT DES DECHETS ET VOIRIE

Service Prévention, collecte et valorisation des déchets

- Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés : mise à jour
- Convention Leff Armor – reversement TEOM collecte secteur Bréhec

Compte-rendu

DEL2021-09-149

DESIGNATION SECRATAIRE DE SÉANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Dominique PARISCOAT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2021-09-150

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER D'AGGLOMERATION

Le Président porte à connaissance du Conseil d'Agglomération, par courrier reçu le 20 juillet 2021, la démission de Monsieur Christian COAIL, élu Président du Conseil Départemental, de son mandat de conseiller d'agglomération titulaire de la commune de Saint-Servais

Madame Béatrice BILLAUX est désignée conseillère d'agglomération titulaire représentant la commune de Saint-Servais.

DEL2021-09-151

ELECTION DU/DE LA SIXIEME VICE-PRESIDENT-E

Le Président porte à connaissance du Conseil d'Agglomération de la démission de Monsieur Jacky GOUAULT, du poste de 6^{ème} Vice-président de Guingamp-Paimpol Agglomération, en charge de l'aménagement et revitalisation des territoires, délégué à la mer, au littoral et aux mobilités.

Monsieur Jacky GOUAULT a exprimé le souhait de conserver sa fonction de conseiller d'agglomération titulaire.

Par courrier en date du 22 septembre 2021, Madame la Sous-préfète de Guingamp a accepté cette démission.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales art L 2122-10,

Vu la délibération 2020-07-231 du 16 juillet 2020 portant détermination de la composition du Bureau exécutif de l'agglomération,

Considérant que les Vice-président.e.s et les conseiller.ère.s supplémentaire.s, membres du Bureau, sont élus, poste par poste, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'agglomération.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur LE MEAUX procède à l'appel de candidatures pour le poste de sixième Vice-président(e). Il propose la candidature de Madame Elisabeth PUILLANDRE.

Compte-rendu

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 1
- Nombre de votants (enveloppes déposées) = 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) = 6
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = 7
- Nombre de suffrages exprimés = 70
- Majorité absolue = 39

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PUILLANDRE Elisabeth	57	Cinquante sept
ECHEVEST Yannick	4	Quatre
LE COTTON Anne	1	Un
CHAPPE Fanny	1	Un

Madame Elisabeth PUILLANDRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée sixième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

DEL2021-09-152 ELECTION DU/DE LA QUIZIEME VICE-PRESIDENT-E

Le poste de 6^{ème} Vice-président.e étant pourvu, le nouveau Vice-président prendra automatiquement place à la suite des Vice-présidents déjà élus et en poste : les Vice-présidents en poste remontent automatiquement d'un rang (art. L 2122-10 du CGCT).

Monsieur LE MEAUX procède à l'appel de candidatures pour le poste de quinzième Vice-président(e). Il propose la candidature de Madame Fanny CHAPPE.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) = 77
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) = 6
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = 14
- Nombre de suffrages exprimés = 71
- Majorité absolue = 39

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAPPE Fanny	56	Cinquante six
LE COTTON Anne	1	Un

Madame Fanny CHAPPE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quinzième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Compte-rendu

DEL2021-09-153

ELECTION DU CONSEILLER-E SUPPLEMENTAIRE

Monsieur LE MEAUX procède à l'appel de candidatures pour le poste de Conseiller-e supplémentaire. Il propose la candidature de Madame Béatrice BILLAUX.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) = 77
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) = 2
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = 11
- Nombre de suffrages exprimés = 75
- Majorité absolue = 39

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLAUX Beatrice	62	Soixante deux
BOETE Cécile	1	Un
LE COTTON Anne	1	Un

Madame Béatrice BILLAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée conseillère supplémentaire et a été immédiatement installée.

DEL2021-09-154

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032.

- Décisions attribution marchés publics/accords-cadres > à 40 000€ HT**

Période du 17 juin au 31 août 2021

MP2021-06-024 du 17/06/2021	Accord-cadre mission d'étude diagnostique des systèmes d'assainissement des eaux usées des communes de Bégard et Bourbriac		
Lot 1 Bégard - Lanneven	SARL RPQEAU 22440 PLOUFRAGAN	Minimum : 9 000 € HT Maximum : 110 000 € HT	36 mois à compter de la notification
Lot 2 Bourbriac – Pors Gouriou	SARL RPQEAU 22440 PLOUFRAGAN	Minimum : 16 000 € HT Maximum : 100 000 € HT	36 mois à compter de la notification
MP2021-06-025 du 17/06/2021	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Pont-Ezer – commune de Plouisy		
Lot unique	SAFEGE SAS 35 760 ST GREGOIRE	Tranche ferme : 213 321,25 € HT Tranche optionnelle	Démarrage à la notification jusqu'à l'issue de la période de parfait achèvement. Mise en

Compte-rendu

		n°1 : 7 385,00 € HT Tranche optionnelle n°2 : - 29 305,00 € HT Tranche optionnelle n°3 : 1 500,00 € HT	service au plus tard en décembre 2025
MP2021-06-026 du 17/06/2021	Marché de planification énergétique concertée pour le développement de la filière éolienne		
Lot unique	Groupement : Energie et territoires développement - Agence COUASNON - Agence TACT 29800 LANDERNEAU	Tranche ferme : 37 000 € HT Tranche optionnelle : 18 000 € HT	Démarrage à la notification jusqu'au 31/12/2021
MP2021-07-029 du 08/07/2021	Marché d'étude d'acceptabilité et d'incidences pour les systèmes d'assainissement – communes de Paimpol, Ploubazlanec, Plourivo, Kerfot, Plouézec et Plouha (Bréhec)		
Lot 2 : Kerfot-Plouézec- Plouha (Bréhec)	SARL TPAE 22590 PORDIC	12 850.00 € HT	36 mois à compter de la notification
MP2021-07-030 du 08/07/2021	Accord-cadre vérifications périodiques des bâtiments et équipements de Guingamp-Paimpol agglomération		
Lot 1 : Electricité, gaz et SSI	SOCOTEC EQUIPEMENT 22190 PLERIN	Minimum : 3 000 € HT Maximum : 9 000 € HT	1 an à compter de la notification - reconductible 3 fois (durée maximum 4 ans)
Lot 2 : ascenseurs/ élévateurs	DEKRA INDUSTRIAL SAS 22360 LANGUEUX	Minimum : 500 € HT Maximum : 3 500 € HT	1 an à compter de la notification - reconductible 3 fois (durée maximum 4 ans)
Lot 3 : équipements sportifs	BUREAU VERITAS EXPLOITATION 22 000 ST BRIEUC	Minimum : 0 € HT Maximum : 2 500 € HT	1 an à compter de la notification - reconductible 3 fois (durée maximum 4 ans)
Lot 4 : Pont bascule	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST 35770 VERN SUR SEICHE	Minimum : 400 € HT Maximum : 2 000 € HT	1 an à compter de la notification - reconductible 3 fois (durée maximum 4 ans)
MP2021-07-031 du 23/07/2021	Marché d'analyse de la morphologie urbaine en lien avec l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal		
Lot unique	L'Atelier Urbain 22302 LANNION	Tranche ferme : 52 260.00 € HT - Tranche optionnelle 1 : 1 410.00 € HT – Tranche optionnelle 2 : 1 640.00 € HT	Début à la notification pour une durée de 5 mois.

Compte-rendu

- Attribution marchés publics/accords-cadres < à 40 000€ HT

2021-026-07 26/06/2021	Marché de fourniture et pose de menuiseries extérieures en hauteur : Piscine de Guingamp		
Lot 7 : menuiseries extérieures en hauteur	OUEST MENUISERIES CONCEPT 22640 PLESTAN	23 655,00 € HT	3 semaines préparation et 3 semaines travaux
2021-045 25/06/2021	Marché mission de coordination sécurité et protection de la santé – Restructuration de l’ancien Point vert de Guingamp pour l’accueil d’associations caritatives		
Lot unique	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 22000 ST BRIEUC	2 700 € HT	Débute à la notification jusqu’à l’achèvement des travaux
2021-046 28/06/2021	Marché conception de jeux de piste touristiques et culturels : graphisme et impression		
Lot 1 : création graphique	Chantal CARAMAN 22100 LANVALLAY	Tranche ferme : 3 780.00 € Tranche optionnelle 1 : 6 730.00 € (entreprise non assujettie à la TVA)	Tranche ferme : de la notification jusqu’au 31/12/2021 Tranche optionnelle : année 2022
Lot 2 : Impression et fabrication de badges	COMPLICES GRAPHIC 35770 VERN SUR SEICHE	Tranche ferme : 4 030.00€ Tranche optionnelle : 8 940.00€	Débute à la notification pour s’achever au 31/12/2021. Tranche optionnelle : débute par OS pour une durée de 7 mois
2021-047-01 15/07/2021	Marché de Travaux de restauration des landes humides à Saint-Nicodème et Saint-Servais		
Lot 1 : abattage/débardage des arbres/rognage des souches, site de Kerparquic, parcelle 2 et 3	SARL Multi-Services Verts (MSV) 56120 JOSSELIN	12 180.00 €	Travaux effectués entre le 01/09 et le 15/10/21
Lot 2 : broyage/exportation de la lande, site de Crec’h an Bars, parcelle 1	Digard François 50 440 LA HAGUE	10 220.00 €	Débute à la notification du 31/08/2021 - Travaux effectués entre le 01/09 et le 15/10/21
2021-048 16/07/2021	Marché mission de contrôle Technique (CT) – Travaux de rénovation et extension des locaux de vie de la déchetterie de Paimpol –		
Lot unique	DEKRA INDUSTRIAL SAS 22360 LANGUEUX	3 720.00 €	Débute à la notification du 16/07/21
2021-049 07/07/2021	Marché de rénovation des locaux de vie de la déchetterie de Paimpol : Mission de coordonnateur SPS		
Lot unique	EURL LRC 22410 PLOURHAN	3 240.00 €	Débute à la notification jusqu’à l’achèvement des travaux

Compte-rendu

2021-050 26/07/2021	Etude stratégique de développement territorial pour la commission nouvelle dynamique territoriale		
Lot unique	SARL PRAXIDEV 44220 COUERON	29 350.00 €	Débute à la notification pour une durée de 8 mois.

- Décisions acquisition en centrale d'achat

MP2021-06-027 du 17/06/2021	Acquisition d'un minibus pour le réseau de transport public urbain		
CATP (Centrale d'Achat du Transport Public)	134 882.24 € HT		
MP2021-06-028 du 18/06/2021	Acquisition de deux chassis, l'un de 19 tonnes et le second de 26 tonnes pour la collecte des déchets		
UGAP	Châssis 19 tonnes : 83 058.09 € HT		
UGAP	Châssis de 26 tonnes : 96 916.71 € HT		
MP2021-07-032 du 23/07/2021	Acquisition de 3 minibus pour les services enfance-jeunesse		
UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)	- Véhicule 9 places pour le service jeunesse de Guingamp : 18 449,20 € HT - Véhicule 9 places pour les services enfance-jeunesse de Belle-Isle-en-Terre : 18 449,20 € HT - Véhicule 9 places pour les services enfance-jeunesse de Callac : 18 121,82 € HT Total : 55 020.22€ HT		

Décisions du Président

2021-06-017	Bourse aide aux projets de jeunes : 1000 € à l'association cycliste du pays de Paimpol - financement projet « un road trip pour Camille »	17.06.2021
2021-06-018	Convention de prêt à usage ou commodat pour la gestion des prairies de Kernansquillec Plouénénez-Moëdec et Trégrom	24.06.2021
2021-xx-019	<i>Numéro non attribué</i>	
2021-07-020	Bourse aide aux projets de jeunes : 460 € à la MJC de Bégard - réalisation projet « court métrage »	01.07.2021
2021-07-021	Délégation du droit de préemption urbain : retrait de la délégation au profit de la commune de Guingamp et transfert à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne – parcelle AK280 et 281 (2 rue du 19 mars 1962)	19.07.2021
2021-08-022	Décision modificative n°1 - budget annexe AC-DSP (évacuation des boues de la plateforme de Plouisy)	03.08.2021
2021-08-023	Mandat participation à la 31 ^{ème} convention nationale de l'ADCF-intercommunalités de France	11.08.2021

Compte-rendu

Arrêtés du Président

N° ACTES	Service		Date
A2021-058	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Claudine GUILLOU	11.06.2021
A2021-059	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Philippe LE GOFF	11.06.2021
A2021-060	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Yvon LE MOIGNE	11.06.2021
A2021-061	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Josette CONNAN	11.06.2021
A2021-062	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Rémy GUILLOU	11.06.2021
A2021-063	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Jacky GOUAULT	11.06.2021
A2021-064	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Vincent CLEC'H	11.06.2021
A2021-065	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Samuel LE GAOUYAT	11.06.2021
A2021-066	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Claude LOZAC'H	11.06.2021
A2021-067	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Christian PRIGENT	11.06.2021
A2021-068	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Elisabeth PUILLANDRE	11.06.2021
A2021-069	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Yannick LE BARS	11.06.2021
A2021-070	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Dominique PARISCOAT	11.06.2021
A2021-071	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Jean-Pierre GIUNTINI	11.06.2021
A2021-072	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Richard VIBERT	11.06.2021
A2021-073	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Christian COAIL	11.06.2021
A2021-074	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Guy CONNAN	11.06.2021
A2021-075	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Virginie DOYEN	11.06.2021
A2021-076	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Yannick ECHEVEST	11.06.2021
A2021-077	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Cyril JOBIC	11.06.2021
A2021-078	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Yannick LE GOFF	11.06.2021
A2021-079	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Joseph LINTANF	11.06.2021
A2021-080	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Hervé RANNOU	11.06.2021
A2021-081	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et de signature à Marie-Thérèse SCOLAN	11.06.2021
A2021-082	<i>Aff-</i>	Délégation de présidence de la CAO à Samuel LE GAOUYAT	11.06.2021

Compte-rendu

	<i>Juridique</i>		
A2021-083	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de présidence de la Commission DSP à Samuel LE GAOUYAT	11.06.2021
A2021-084	<i>Aff- Juridique</i>	Retrait de délégation de signature à Régine BRITEL	11.06.2021
A2021-085	<i>Aff- Juridique</i>	Retrait de délégation de signature à Amélie CLOLUS-DESJARS	11.06.2021
A2021-086	<i>Aff- Juridique</i>	Retrait de délégation de signature à Yannick HENRION	11.06.2021
A2021-087	<i>Aff- Juridique</i>	Retrait de délégation de signature à Etienne KERBAUL	11.06.2021
A2021-088	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Coralie BELLIARD, Directrice de la communication, de la relation aux usagers et de la promotion du territoire	11.06.2021
A2021-089	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Marie-Laure BOCHER, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Ressources	11.06.2021
A2021-090	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Jean-Etienne BREANT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Transition Economique et Sociale	11.06.2021
A2021-091	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Céline CABON, Cheffe de service biodiversité et environnement	11.06.2021
A2021-092	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Yann CAUET, Directeur adjoint et chef de service eau et assainissement	11.06.2021
A2021-093	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Régis DUBEE, Directeur du développement et de l'attractivité	11.06.2021
A2021-094	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Charlotte GUIENNE, Directrice du personnel, de l'emploi et des compétences	11.06.2021
A2021-095	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Julie LE BIZEC, Cheffe de service prévention, collecte, valorisation des déchets	11.06.2021
A2021-096	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Gaëlle LE QUELLENNEC, Cheffe de service adjointe eau et assainissement	11.06.2021
A2021-097	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Julien MARTINET, Directeur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse	11.06.2021
A2021-098	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Jérôme MASSE, Directeur général adjoint en charge du Pôle Transition Ecologique	11.06.2021
A2021-099	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Amélie MOINE, Directrice adjointe et cheffe du service tourisme, culture et sport	11.06.2021
A2021-0100	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Nicolas PERROT, Chef du service économie, emploi et agriculture	11.06.2021
A2021-0101	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Romain ROLLANT, Directeur général des services	11.06.2021
A2021-0102	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Julien STEPHAN, Chef du service voirie	11.06.2021
A2021-0103	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Vincent TETU, Directeur de l'aménagement durable des territoires	11.06.2021
A2021-0104	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Aurélie THEBAULT-LEPIVERT, Directrice des territoires, de la citoyenneté et des coopérations	11.06.2021
A2021-0105	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Yann THEBAULT, Directeur des finances	11.06.2021

Compte-rendu

A2021-0106	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Ludovick TOUZE, Chef du service patrimoine	11.06.2021
A2021-0107	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Cécile PRIGENT, Cheffe du service moyens généraux	11.06.2021
A2021-0108	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Véronique LE COZ, Cheffe du service comptabilité	11.06.2021
A2021-0109	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Marie-Pierre DENOUEL, Cheffe du service adjointe comptabilité	11.06.2021
A2021-0110	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Marilyne MORIN, Cheffe du service commande publique	11.06.2021
A2021-0111	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Anne-Laure TRECHEREL, Cheffe du service mobilité et formation professionnelle	11.06.2021
A2021-0112	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Lucie CLOAREC, Cheffe du service carrière et paie	11.06.2021
A2021-0113	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Sylvain CHEVALLIER, Chef du service prévention, santé et retraite	11.06.2021
A2021-0114	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Catherine JOUAN, Cheffe du service petite enfance	11.06.2021
A2021-0115	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Laurent LABARRE, Chef du service jeunesse	11.06.2021
A2021-0116	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Anne-Cécile BENEVENT-GENEVÉE, Cheffe du service urbanisme et droits des sols	11.06.2021
A2021-0117	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Raymond TATON, Chef du service collecte : équipe nord	11.06.2021
A2021-0118	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Thierry POAC, Chef du service collecte : équipe sud	11.06.2021
A2021-0119	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Patrick GUILCHER, Chef du service voirie : équipe Callac	11.06.2021
A2021-0120	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Hervé LARMET, Chef du service voirie : équipe Bourbriac	11.06.2021
A2021-0121	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Fabienne LE ROUX, responsable ALSH Belle-Isle-en-Terre	6.07.2021
A2021-0122	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Laurent LE GALL, responsable ALSH Bourbriac	11.06.2021
A2021-0123	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Amandine HENNEQUIN, responsable ALSH Callac	06.07.2021
A2021-0124	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Patricia WILLEMAIN, responsable ALSH Pontrieux	06.07.2021
A2021-0125	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Sophie PORTELLO, responsable multi-accueil Pinocchio	06.07.2021
A2021-0126	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Roselyne SEVENOU-QUERE, responsable multi-accueil Paimpol	06.07.2021
A2021-0127	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Maïna GUILLOU-LEROUX, responsable multi-accueil Bégard	06.07.2021
A2021-0128	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Patrice JOUBREL, responsable piscine ar poull neuial de Guingamp	11.06.2021
A2021-0129	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Stéphane TIREAU, responsable piscine Islandia de Paimpol	11.06.2021
A2021-0130	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Olivier GLAZIOU, responsable centre nautique de Loguivy-de-la-Mer	11.06.2021
A2021-0131	<i>Aff-</i>	Délégation de signature à Aurore LIMPALAËR, responsable	11.06.2021

Compte-rendu

	<i>Juridique</i>	service commun ADS	
A2021-0132	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Olivier BONNAIRE, responsable collecte	11.06.2021
A2021-0133	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Benoît DANIEAU, responsable déchetteries et équipements	11.06.2021
A2021-0134	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 3 370,63 € - SARL MG 2 KER - Château de Boisgelin, Pléhédel pour achat de plateaux de table - PASS Commerce Artisanat	21.06.2021
A2021-0135	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 4 129,37 € - SARL MG 2 KER - Château de Boisgelin, Pléhédel pour la refonte du site web - PASS Numérique	21.06.2021
A2021-0136	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 3688,00 € - Association "Les Amis de l'Abbaye de Koad Malouen", Kerpert pour la réhabilitation de l'aile Est de l'abbaye - Aides touristiques	22.06.2021
A2021-0137	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Baptiste JACOB, Paimpol - production de légumes plein champ et de céréales - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	22.06.2021
A2021-0138	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 10 000,00 € (4 000 € FISAC Modernisation et 6 000 € FISAC Accessibilité) - SCI ABF (Campbell's Pub) Guingamp dans le cadre de la création d'un toit terrasse : travaux de rénovation et de mise aux normes PMR de l'éclairage et des accès (escalier) - FISAC	22.06.2021
A2021-0139	<i>Urbanisme</i>	Arrêté du Président portant mise à jour n°7 des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAIMPOL	23.06.2021
A2021-0140	<i>Mobilités</i>	Arrêté stationnement sur le Pôle d'Echange multimodal de Guingamp - rue Paul Bizo 22200 Guingamp	24.06.2021
A2021-0141	<i>Urbanisme</i>	Arrêté du Président portant mise à jour n°3 des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tréglamus	30.06.2021
A2021-0142	<i>Urbanisme</i>	Arrêté du Président portant mise à jour n°4 des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GRACES	30.06.2021
A2021-0143	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 5 083,81 € - SASU Relais du Léguer, Saint Clet pour la mise aux normes électriques et rachat du matériel issu des immobilisations corporelles du fonds de commerce - PASS Commerce Artisanat	01.07.2021
A2021-0144	<i>Finances</i>	Décision virements de crédits numéro 3/2021	13.08.2021
A2021-0145	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Océane LE BRAS, Plourac'h - Elevage de poules pondeuses et production d'œufs de consommation - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	01.07.2021
A2021-0146	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Lucie CLOAREC, Cheffe du service carrière et paie // annule et remplace	06.07.2021
A2021-0147	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Monsieur Laurent LABARRE, Chef du service jeunesse // annule et remplace	06.07.2021
A2021-0148	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Monsieur Julien MARTINET, Directeur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse // annule et remplace	06.07.2021
A2021-0149	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Monsieur Ludovick TOUZE, Chef du service patrimoine // annule et remplace	06.07.2021
A2021-0150	<i>Aff- juridique</i>	Délégation de signature à Monsieur Julien STEPHAN, Chef du service voirie // annule et remplace	06.07.2021
A2021-0151	<i>Finances</i>	Cession fourgonnette sans permis à la société Quimper sans	06.07.2021

Compte-rendu

		permis au prix de 4 800 €	
A2021-0152	<i>Voirie</i>	Arrêté d'alignement Impasse des Ajoncs ZA de Bellevue parcelle AP 3	13.07.2021
A2021-0153	<i>Urbanisme</i>	Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAIMPOL	13.07.2021
A2021-0154	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 6 223,14 € - SARL EPI GUINGAMP - Le Panier d'Hélène et Jules - épicerie locale et salon de thé, Guingamp - Installation d'une enseigne et achat de matériel - PASS Commerce Artisanat	16.07.2021
A2021-0155	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1 276,86 € - SARL EPI GUINGAMP - Le Panier d'Hélène et Jules - épicerie locale et salon de thé, Guingamp - Création d'une plateforme numérique en ligne - PASS Numérique	16.07.2021
A2021-0156	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 9 767,80 € (3 767,80 € FISAC Modernisation et 6 000 € FISAC Accessibilité) - SARL EPI GUINGAMP - Le Panier d'Hélène et Jules, Guingamp (épicerie locale et salon de thé) Travaux de rénovation (réfection menuiseries, murs et électricité) et de mise aux normes PMR de (sol, escalier, meuble de caisse) - FISAC	16.07.2021
A2021-0157	<i>Voirie</i>	Arrêté circulation sur la route de la grève de Boulgueff 22470 Plouézec	19.07.2021
A2021-0158	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Yann STIEGER, Carnoët - polyculture : légumes industriels, pommes de terre et céréales en agriculture biologique - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	20.07.2021
A2021-0159	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Cindy ABHERVÉ GUÉGUEN, Carnoët - Maraîchage de légumes diversifiés en agriculture biologique - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	20.07.2021
A2021-0160	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1 721,50 € - SARL EQUILIBRE, Guingamp pour achat de matériel informatique et d'un logiciel - PASS Numérique	21.07.2021
A2021-0161	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 001,40 € - ARMOR BIO PRIM' Mme Carole BARBIER, Squiffiec pour achat de matériel pour la transformation de légumes - PASS Commerce Artisanat	21.07.2021
A2021-0162	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1 448,40 € - SARL HINANO BIJOUTERIE, Paimpol pour achat d'équipements professionnels - PASS Commerce Artisanat	21.07.2021
A2021-0163	<i>Admin</i>	Délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe LE GOFF, Vice-président du 2 au 31 août 2021	23.07.2021
A2021-0164		<i>Non attribué</i>	
A2021-0165	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Madame Sophie SZYMKOWIAK, Cheffe du service énergies, mobilités et habitat	11.08.2021
A2021-0166	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1 500 € - Association Club de musculation Paimpolais, Paimpol - PASS ASSO	27.07.2021
A2021-0167	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 100 € - Association Comité Départemental de Gouren 22, Guingamp - PASS ASSO	27.07.2021

Compte-rendu

A2021-0168	<i>Voirie</i>	Arrêté alignement route de Kerbost à Grâces	30.07.2021
A2021-0169	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Nicolas JAGUIN, Plouëc du Trieux - production de lait et de céréales - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	09.08.2021
A2021-0170	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Kevin MORVAN, Saint-Servais pour élevage de vaches laitières et allaitantes, production de maïs et de céréales - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	09.08.2021
A2021-0171	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Jean-Baptiste LEREDE, Plouisy - Apiculture - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	09.08.2021
A2021-0172	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 1 674,62 € - SARL LA SELLERIE DE GUINGAMP, Guingamp pour achat d'une enseigne, de mobilier, de luminaires et d'une machine à laver - PASS Commerce Artisanat	09.08.2021
A2021-0173	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 3 415,33 € - SARL CHARPENTES DU MENEZ BRE, Louargat pour achat d'une souffleuse et de ses accessoires - PASS Commerce Artisanat	09.08.2021
A2021-0174	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Alexandre CONNAN, Ploëzal pour élevage laitier en agriculture biologique - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	13.08.2021
A2021-0175	<i>Finances</i>	Décision attribution subvention de 2 500 € - Julia BOURGÈS, Kermoroc'h pour élevage de poules pondeuses en agriculture biologique et culture de colza, blé, maïs, herbe ainsi que de plantes médicinales et aromatiques - Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	13.08.2021
A2021-0176	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Marie-Laure BOCHER, Directrice générale adjointe en charge du pôle Ressources // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0177	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Jean-Etienne BREANT, Directeur général adjoint en charge du Pôle transition économique et sociale // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0178	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Lucie CLOAREC, Cheffe du service carrière et paie // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0179	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Charlotte GUIENNE, Directrice du personnel, de l'emploi et des compétences // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0180	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Julien PICARD, Chef du service Système d'information et gestion des données	23.08.2021
A2021-0181	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Romain ROLLANT, Directeur Général des Services // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0182	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de fonction et signature à Jacky GOUAULT, Vice-président // annule et remplace	23.08.2021
A2021-0183	<i>Aff- Juridique</i>	Délégation de signature à Fabien LEMOALLE, Directeur de l'eau et l'assainissement	23.08.2021

Compte-rendu

Bureau d'agglomération

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau d'agglomération conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 29 juin 2021

DELBU2021-06-065	Attribution accord-cadre de valorisation des boues des stations de traitement des eaux usées a boues activées	Unanimité
DELBU2021-06-066	Attribution accord-cadre travaux d'aménagement et entretien de voirie - lots 4 et 5	Unanimité
DELBU2021-06-067	Attribution accord-cadre de services de télécommunications - service de téléphonie mobile pour Guingamp-Paimpol agglomération et ses établissements publics rattachés	Unanimité
DELBU2021-06-068	Mutualisation des services « santé » et « contractualisations » avec Leff Armor Communauté	Unanimité
DELBU2021-06-069	Demande de subvention - ingénierie Région 2021 pour les missions d'intérêts pays	Unanimité
DELBU2021-06-070	MSAP - demande de financement FNADT 2021	Unanimité
DELBU2021-06-071	Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS Grevet Prevosto	Unanimité
DELBU2021-06-072	Cession de terrain - zone d'activités de Keriolet à Bourbriac	Unanimité
DELBU2021-06-073	Cession de terrain - zone de Kernilien à Plouisy	Unanimité
DELBU2021-06-074	Cession de terrain - espace commercial Saint Loup à Pabu	Unanimité
DELBU2021-06-075	Cession de terrain - parc d'activités de Poulogne à Pontrieux-Quemper-Guezennec	Unanimité
DELBU2021-06-076	Cession de terrain - zones d'activités de Coat Yen à Bégard	Unanimité
DELBU2021-06-077	Convention avec le ministère de l'emploi et de l'insertion valant volet emploi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique	Unanimité
DELBU2021-06-078	Cession de terrain - parc d'activités Kergré-Ouest a Ploumagoar	Unanimité
DELBU2021-06-079	Convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droit du sol - Mégalis	Unanimité
DELBU2021-06-080	Conventions financières pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo	Unanimité
DELBU2021-06-081	Conventions financières avec le PETR pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo pour l'année 2021	Unanimité

Compte-rendu

DELBU2021-06-082	Réfections de voiries dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux eau potable - convention avec la commune de Ploubazlanec	Unanimité
DELBU2021-06-083	Campagne attractivité « tout vivre en côtes d'Armor » renouvellement convention	Unanimité
DELBU2021-06-084	Modification du tableau des effectifs - technicien bocage et forêt - création de poste	Majorité
DELBU2021-06-085	Modification du tableau des effectifs - chargé.e de mission pour le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo - création d'un contrat de projet	Unanimité
DELBU2021-06-086	Modification du tableau des effectifs - chauffeur-riporteur/gardien de déchèterie Callac - départ en retraite/mise à jour du grade suite au recrutement	Unanimité
DELBU2021-06-087	Modification du tableau des effectifs - agent de voirie Callac - départ en retraite/mise à jour du grade suite au recrutement	Unanimité
DELBU2021-06-088	Modification du tableau des effectifs - démission infirmière - redistribution partielle des heures/réorganisation de service	Unanimité
DELBU2021-06-089	Créations et suppressions de postes en lien avec les ratios d'avancement de grade	Unanimité
DELBU2021-06-090	Mise à disposition de personnel - renouvellement mise à disposition d'un agent mairie de Bourbriac	Unanimité
DELBU2021-06-091	Régularisation situation administrative d'un agent (assistant enseignement artistique)	Unanimité

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- **prend acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau d'agglomération.**

DEL2021-09-156

REMBOURSEMENT AUX ELUS DES FRAIS DE GARDE ET D'ASSISTANCE

L'article 91 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des enfants d'élus en rendant notamment obligatoire le remboursement, dorénavant pris en charge par la commune.

L'agglomération Guingamp-Paimpol, souhaite instaurer ces remboursements au niveau intercommunal, afin d'améliorer les conditions d'exercice du mandat des élus locaux. Cette prestation n'est pas cumulable avec une aide éventuelle de la commune. et ne sera pas supérieure au SMIC horaire.

Les membres du Conseil d'agglomération sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde :

- d'un enfant de moins de 18 ans ;
- d'une personne âgée ;
- d'une personne handicapée ;
- d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Compte-rendu

Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- Séances plénières du Conseil d'Agglomération ;
- Réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du Conseil d'Agglomération ;
- Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter l'Agglomération.

Des pièces justificatives devront être produites par les conseillers d'agglomération concernés qui permettront de s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien l'une des situations ci-dessus, qu'elle a bien eu lieu au cours de l'une des réunions précitées, et que la prestation est régulièrement déclarée

L'élu s'engage, par une déclaration sur l'honneur, du caractère subsidiaire du remboursement : son montant ne pouvant excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont il bénéficie par ailleurs.

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De procéder au remboursement de frais aux élus susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursements tels qu'énoncé ci-dessus. à partir du 1^{er} octobre 2021.**

DEL2021-09-157 RESEAU AXEO 2021-2022 : MISE A JOUR DE LA GAMME TARIFAIRE

Par délibération du Conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Chaque année, l'Agglomération doit délibérer sur sa gamme tarifaire « mobilité ».

Pour 2021/2022, il s'agit notamment d'intégrer la création des nouveaux services identifiés dans l'avenant n°5 approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération le 6 juillet 2021 et la modification des tarifs du service Axéo Auto.

En annexe, la gamme tarifaire proposée et applicable à partir du 1^{er} septembre 2021.

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver la gamme tarifaire pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.**

DEL2021-09-158 GUINGAMP HABITAT : RAPPORT ANNUEL ET CONVENTION D'UTILITE SOCIALE

Créé en 1923, l'Office Public de l'Habitat (OPH) Guingamp Habitat est statutairement rattaché à Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, et représente à ce titre un partenaire privilégié de l'Agglomération en matière de politique du logement social sur le territoire.

Son rapport d'activité est présenté chaque année à Guingamp-Paimpol Agglomération, et, au titre de l'article L. 445-1 du CCH, Guingamp Habitat doit également signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour une période renouvelable de 6 ans, à laquelle l'Agglomération est associée en qualité de signataire.

Compte-rendu

1- RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Au 31 décembre 2020, le patrimoine de Guingamp Habitat comprend 1 693 logements sociaux dont 1 349 locatifs (contre 1 331 en 2019) répartis comme suit :

- 997 Collectifs
- 352 Individuels
- 13 Foyers (équivalent 344 logements)
- 13 locaux commerciaux

L'office comptabilise 1 050 dossiers de demande de logements contre 823 en 2019, et 518 en 2018 : soit une hausse de 103 % sur 2 ans.

Le rapport prévoit, à compter de 2021, 64 logements supplémentaires en neuf ou en acquisition-amélioration, ainsi que la réhabilitation de 8 immeubles collectifs à Guingamp (St Léonard, bâtiments A/B/C/D/N/O et E).

Guingamp Habitat est administré par un Conseil d'Agglomération réunissant :

- 6 représentants de l'Agglomération : *Mme E. PUILLANDRE, Mme C. GUILLOU, Mme A. LE COTTON, Mme C. LE JEANNE, M. P. LE GOFF, M R. VIBERT*
- 3 personnes qualifiées désignées par Guingamp-Paimpol Agglomération : *Mme M. TREVIDY, Mme MA POGAM, M. A. DAGORN*
- 1 personne désignée par l'Agglomération, chargée de l'insertion : *M. P. AUFFRET*
- 3 représentants des locataires : *Mme D. BIZIEN (CLCV), Mr S. LEROUX (CNL), Mme A. GEFFROY (CNL)*
- 5 personnes désignées par les Institutions : *M. C. THEPAULT (CFDT), M. G. GOASDOUE (UDAF), M. YP MELL (CAF), Mme C. PERRIN-MOREL (Action Logement), M. JM HOUPE ou M. P. BESSIN ou M. L. SANZ (Préfecture)*

L'office compte 21 salariés relevant à la fois de la fonction publique territoriale (9 agents) et du droit privé (12 salariés) organisés autour de 4 pôles (Finances et Ressources Humaines, Patrimoine, Maîtrise d'Ouvrage, clientèle).

Résultats financiers :

Compte de Résultat

Recettes : 7 834 945 euros

Dépenses : 6 375 627 euros

Résultat 2020 : 1 459 318 euros

Dépenses d'investissement : 2 711 280 euros

Autofinancement courant : 736 103 euros soit 12,90 % des loyers

L'activité de l'office est structurée selon 6 thèmes transversaux : Conditions de travail, Qualité de services et responsabilité sociale de l'entreprise, Plan Stratégique du Patrimoine, Suivi de performance environnementale et coûts énergétiques, Gestion Sociale et Contentieux, Gestion urbaine de proximité et prospective.

L'OPH mène ses missions d'intérêt général en s'appuyant sur un projet d'entreprise validé par le Conseil d'Administration, le Conseil de Concertation locative, la Direction de l'organisme et le personnel, avec les objectifs suivants :

Compte-rendu

Objectifs sociaux :

- « Permettre à chacun d'occuper un logement adapté à ses besoins »
- « Garantir la tranquillité résidentielle et le bien vivre ensemble pour tous »
- « Accompagner l'ensemble de nos locataires tout au long de leur présence dans le parc »
- « Garantir à chaque collaborateur de bonnes conditions de travail et le rendre acteur de sa mission »

Objectifs environnementaux :

- « Réduire l'impact environnemental de nos constructions neuves et de notre parc ancien »
- « Diminuer la facture énergétique de nos logements les plus énergivores »
- « Sensibiliser les habitants, les entreprises et l'ensemble des collaborateurs autour d'objectifs environnementaux »

Objectifs économiques :

- « Préserver l'équilibre entre nos ressources et nos besoins financiers »
- « Participer au développement du territoire en maintenant un bon niveau d'investissements »
- « Réduire le montant des charges récupérables »

L'année 2020 a été marquée par une évolution significative en matière de gouvernance de l'OPH, avec l'adoption et la promulgation de la loi n°2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), qui impose aux organismes HLM qui gèrent moins de 12 000 logements d'appartenir à un groupe d'opérateurs sociaux disposant d'un parc supérieur à ce seuil.

En décembre 2020, Guingamp Habitat a rejoint la Société Anonyme de Coordination (SAC) « L4H », regroupant initialement 4 opérateurs HLM de Bretagne et des Pays de la Loire (*La Mancelle d'habitation, Meduane Habitat, Les Foyers d'Armor Groupe LG, Armorique Habitat*).

Cette organisation horizontale ne relève pas de la fusion, mais d'une formule de regroupement non capitalistique d'organismes HLM publics et privés. Ses membres sont investis de manière égalitaire au sein de la SAC, suivant le principe « un organisme, une voix. » Si la SAC a vocation à élaborer un cadre stratégique patrimonial et d'utilité sociale commun, chaque organisme conserve une certaine autonomie et des obligations propres, comme l'établissement des conventions d'utilité sociales (CUS).

2- CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS 2021-2026)

L'article L. 445-1 du CCH fait obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour la période 2020-2025. Guingamp Habitat étant concerné par un projet de regroupement (SAC), l'adoption de sa CUS fait l'objet d'un report sur la période 2021-2026.

La CUS est un contrat passé entre un organisme HLM et l'État, qui définit la politique patrimoniale de l'organisme HLM, ses engagements et ses objectifs. Sur chaque aspect de la politique de l'organisme HLM, la CUS comporte :

- un état des lieux de l'activité patrimoniale, sociale et de qualité de service ;
- les orientations stratégiques ;
- le programme d'action.

Le projet de CUS de Guingamp Habitat porte sur 1 349 logements locatifs sociaux regroupés au sein de 100 ensembles immobiliers entrant dans le champ de la C.U.S, comme les logements-foyers et les résidences sociales qui constituent néanmoins une catégorie autonome ainsi que les logements produits en accession.

Guingamp-Paimpol Agglomération, en tant qu'EPCI tenu de se doter d'un PLH, doit être signataire de cette CUS.

Compte-rendu

Politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme

Le projet de CUS de Guingamp Habitat, ci-annexé, met en évidence :

- des enjeux d'entretien sur 71 % du parc (95 résidences)
- des enjeux de travaux sur 7 % du parc (3 résidences)
- un risque de déqualification sur 22 % du parc (2 résidences concernées : « La Madeleine » et « Saint Léonard », à Guingamp)

Aucune résidence n'est en revanche identifiée comme relevant d'un « risque d'obsolescence ».

Guingamp Habitat estime à 9,016 M€ (avec maintenance comprise) ses besoins d'investissement sur les 10 ans de son Plan Stratégique de Patrimoine dont :

- des travaux d'amélioration pour près de 0,4 M€ (52 % des interventions),
- des travaux de maintenance (orientation gestion) pour près de 3,7 M€ (41 % des interventions),
- une opération de Démolition/reconstruction sur la résidence St Léonard pour environ 4,7 M€

Sur la période de la CUS, Guingamp Habitat prévoit de **réhabiliter 337 logements**, soit près de 25 % de son parc. La consolidation financière montre des besoins concernant avant tout la 1^{ère} période du PSP (2021-2025) avec notamment la démolition-restructuration de la résidence St-Léonard.

En matière de production d'une offre locative supplémentaire, Guingamp Habitat prévoit de **créer 90 logements sociaux** (dont 30 logements très sociaux de type « PLAI ») et présente des objectifs compatibles avec le programme local de l'habitat (PLH) de l'Agglomération, avec au minimum **40% de logements créés ou recréés à partir de l'existant (acquisitions-améliorations)**. Guingamp Habitat se désengagerait de 10 résidences, totalisant 74 logements mis en vente.

Politique sociale de l'organisme

Le projet de CUS met en évidence une paupérisation et une surreprésentation persistante des personnes seules au sein des nouveaux entrants sur le parc social.

La loi « Egalité et Citoyenneté » impose de signer des contrats de location avec 25 % de locataires dont les revenus mensuels se situent en-deçà des 1ers quartiles de revenus pour les EPCI dotés d'un PLH ou tenus d'en faire. Guingamp Habitat répond à cette obligation avec :

- pour l'année 2019, un taux de 24.7% d'attributions (1^{ère} année de mise en œuvre)
- pour l'année 2020, un taux de 29.7 % confirmant ainsi la prise en compte de cet objectif dans sa politique d'attribution. Guingamp Habitat s'engage à respecter ce pourcentage sur la durée de la CUS avec un minimum de 25% garantis chaque année jusque 2026.

Par ailleurs, Guingamp Habitat est également tenu de prévoir un certain nombre d'attributions aux personnes prioritaires relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). En 2019, Guingamp Habitat a réalisé 72 % de ses attributions à ces ménages, soit bien au-delà des 25 % requis par l'Etat. L'office s'engage à poursuivre sur cette voie.

Enfin, en matière de droit au logement opposable (DALO), Guingamp Habitat indique traiter toutes les situations de façon prioritaire et faire l'objet d'une instruction active et rapide.

En matière de dynamique de peuplement et de moyens mis en œuvre pour améliorer les règles d'accès au logement, une attention particulière est portée dans l'instruction et la qualification de l'ensemble des demandes avec pour objectif « de proposer à tous un logement adapté à ses besoins et à ses capacités, pour une location choisie ».

Certaines évolutions au sein des ménages déjà logés appellent à une réadaptation de l'offre et de la

Compte-rendu

demande, et donc à des mutations au sein du parc existant. Guingamp Habitat estime que près de 342 ménages déjà logés (soit 25%) sont ainsi prioritairement concernés.

Politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires

Le projet de CUS s'appuie sur l'enquête triennale réalisée en 2017 auprès d'un échantillon représentatif des locataires de Guingamp Habitat. Cette enquête permet de donner une idée précise de la satisfaction des locataires sur un ensemble de thématiques, en se positionnant par rapport aux autres bailleurs de la région, et d'apprécier l'évolution de la satisfaction des locataires dans le temps.

Les résultats de l'enquête font ressortir des résultats très positifs, puisque la satisfaction globale du bailleur s'élève à 8,5 sur 10 (contre 7,3/10 en 2011), et la quasi-totalité des critères (à l'exception de la propreté des espaces extérieurs) jouissent d'une note supérieure à 7/10. 56% des interrogés sont « tout à fait satisfaits » du service rendu et 39% « satisfaits ».

Guingamp habitat obtient la meilleure note régionale sur plusieurs thèmes: le fonctionnement des équipements du logement, les interventions dans les ascenseurs, l'accueil lors des contacts, les interventions dans les parties communes et les espaces extérieurs, la qualité des espaces publics.

Les administrateurs de Guingamp-Habitat (Claudine Guillou, Anne Le Cotton, Philippe Le Goff, Claudie Le Janne, Elisabeth Puillandre et Richard Vibert) ne prennent pas part au délibéré.

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte du rapport d'activité 2020 de Guingamp Habitat ;
- D'approuver le projet de Convention d'Utilité Sociale et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document y ayant trait.

DEL2021-09-159 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX - AVENANT 2

Guingamp-Paimpol Agglomération a confié la gestion de son service public d'eau potable à SAUR par contrat d'affermage reçu en préfecture le 17 novembre 2017 et complété par un premier avenant visé par la Préfecture le 11 avril 2019.

Dans ce cadre, le délégataire est autorisé à faire application du bordereau de prix unitaires annexé au contrat de délégation afin de pouvoir proposer des devis de travaux aux habitants du territoire en faisant la demande. À la suite d'évolutions techniques et règlementaires, il s'avère que certaines prestations et diligences, indispensables pour garantir à l'auteur de la commande le maintien des meilleurs standards de qualité et de sécurité, ne sont pas mentionnées dans le bordereau de prix unitaire.

Par ailleurs, la mise en place des nouvelles obligations découlant de la crise sanitaire impacte de façon significative les interventions du concessionnaire relatives aux travaux sur les réseaux.

L'avenant a pour objet les points suivants :

- La modification du bordereau des prix qui tient compte de l'ajout des prestations suivantes :

DÉSIGNATION DES FOURNITURES ET TRAVAUX	UNITE	P.U.HT €
--	-------	----------

Compte-rendu

Plus-value pour mise en place de mesures de prévention sanitaire dans le cadre d'une épidémie type COVID-19*	Le forfait	70,68 €
Réfection définitive de chaussée avec béton lavé	le m ²	193,54 €
Plus-value pour la mise en place d'un ensemble de prise en charge "Module OPERA" pour DN25	L'unité	130,71 €
Plus-value pour la mise en place d'un ensemble de prise en charge "Module OPERA" pour DN32	L'unité	154,91 €

- La précision que le montant des subventions perçues auprès de l'Agence de l'Eau au titre des travaux subventionnables réalisés sur le périmètre du contrat seront reversés à Guingamp-Paimpol Agglomération.
- La modification de l'article 35.c du contrat initial, faisant mention de la provenance de l'eau. Désormais, le calendrier prévisionnel d'échange d'eau de l'interconnexion départementale sera mis à jour annuellement par le SDAEP 22.
De plus, les conditions de prise en charge financière par SAUR des achats d'eau au SDAEP22 évoluent et correspondent à :
 - Import par Rocher au Corbeau : 100 m³/j
 - Export par Rocher au Corbeau : 650 m³/j
 - Vente au SDAEP : 44 090 € (valeur 2021)
 - Achat au SDAEP : 18 665 € (valeur 2021)
- La modification du programme de renouvellement selon l'annexe 1 du présent avenant.
- La suppression de la prestation SIG en temps réel évoqué dans le contrat initial, dont le montant de cette moins-value sera lissé annuellement.
- L'engagement du délégataire à réaliser 2 analyses d'eau par mois sur la durée restante du contrat.

Vu l'article L. 1411-6 du CGT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58 qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu le projet d'avenant annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 22 juin 2021 ;

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public d'alimentation en eau potable - secteur de Pontrieux ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.**

DEL2021-09-160 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SECTEUR CALLAC - AVENANT 2

Guingamp-Paimpol Agglomération a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à Veolia par contrat d'affermage en date du 20 novembre 2012, modifié depuis par un avenant.

Dans ce cadre, le délégataire est autorisé à faire application du bordereau de prix unitaire annexé au contrat de délégation afin de pouvoir proposer des devis de travaux aux habitants du territoire en faisant la demande. À la suite d'évolutions techniques et règlementaires, il s'avère que certaines prestations et diligences, indispensables pour garantir à l'auteur de la commande le maintien des meilleurs standards de qualité et de sécurité, ne sont pas mentionnées dans le bordereau de prix

Compte-rendu

unitaire. La collectivité et le délégataire ont décidé, d'un commun accord, de procéder à une analyse technique et économique des changements intervenus dans les conditions d'exécution de l'exploitation du service d'assainissement, compte tenu de l'impact qu'aura le changement de filière de traitement des boues.

L'avenant a pour objet les points suivants :

- La modification de la filière actuelle de traitement des boues issues de la station d'épuration qui comprendra désormais les prestations suivantes :
 - Les produits de traitement seront à la charge du délégataire ;
 - Le chaulage des boues produites au sein de la station d'épuration ;
 - Le suivi journalier du pH durant la phase d'hygiénisation et le contrôle régulier des boues produites avant leur épandage par le suivi des coliformes thermotolérants ;
 - La traçabilité des boues produites ;
- L'engagement de la collectivité à porter une demande de subvention à l'Agence de l'eau ;
- La modification de l'article 6.9 du contrat qui concerne le traitement et l'évacuation des sous-produits. Désormais, le délégataire devra faire face à une augmentation des refus de dégrillage ;
- La collectivité demande au délégataire qui l'accepte de mettre en place une analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC) conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif ;
- La suppression des frais de contrôle prévue à l'article 12.2. La collectivité prend ainsi à sa charge la somme de 2% correspondant à la recette du délégataire ;
- La mise en place de nouveaux tarifs (valeur au 1^{er} janvier 2013) :
 - Abonnement annuel : 20 € / an
 - Volumes assujettis : 1,20 € / m³
- La date d'effet de l'avenant prévue pour le 1^{er} janvier 2022.

Vu l'article L. 1411-6 du CGT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 – article 58 qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu le projet d'avenant annexé ;

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement - secteur de Callac ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.**

DEL2021-09-161

MILMARIN VALIDATION TARIFS 2021 POUR LES VISITES A DISTANCE ET NOUVELLES ENTREES BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

Compte-rendu

Il est rappelé les délibérations n°2016/197, D2017-12-18 B, D20180914, D20190517, DEL20190812 et DEL20190913 fixant les tarifs suivants, incluant la ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG	
INDIVIDUELS	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Plein tarif	5.80€	3.30€	2.50€
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné, partenariat camping du Donant	4.00€	2.30€	1.70€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	5.20€	3.00€	2.20€
	Famille	16.00€	9.00€	7.00€
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de L'Appel du large seul			
	Plein tarif	4.00€	4.00€	
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné	2.80€	2.80€	
	Séjour OIT, CE, Toutéla	3.60€	3.60€	
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Plein tarif	2.50€		2.50€
	Abonné	1.20€		1.20€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	2.25€		2.25€
	Gratuité 0-11 ans	0.00€		

Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

2. Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Il est rappelé la délibération n° D20190517, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif		Dont part GPA	Dont part Asso PG
Visite guidée du musée Mémoire d'Islande (1h30)	Visite guidée du musée animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall, anciens marins, descendants de pêcheurs d'Islande, passionnés	Plein	2.50€		2.50€
Guided tour of Milmarin (2h)	Visite guidée des deux espaces en anglais	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Visite Géants des mers (1h30)	Visite guidée de l'exposition L'Appel du Large à destination des familles	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
Visite Destination Islande (1h30)	Visite guidée du musée Mémoire d'Islande à destination des familles	Plein	2.50€		2.50€
Escale contée : La malle aux Mil'Histoires (1h)	Atelier contes maritimes à partir de 5 ans	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		

Compte-rendu

Escale randonnée (2h30)	Randonnée guidée à Ploubazlanec pour relier les différents lieux de patrimoine et de mémoire, guidée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall et/ou un membre de l'équipe	Plein	4.00€	2.00€	2.00€
		0-5 ans	0.00€		
Escale littéraire (1h30)	Club lecture autour de la littérature maritime	Plein	0.00€		
Visite de la chapelle de Perros-Hamon (1h)	Visite guidée par un membre de l'équipe ou un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	2.50€	1.25€	1.25€
		0-5 ans	0.00€		
Récit de marin (1h30)	Visite accompagnée de l'exposition L'Appel du large avec un marin	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Matelot d'un jour (1h30)	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins animé par des bénévoles de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	3.50€		3.50€
Le trésor de l'Oncle Ernest (1h-1h30)	Visite ludique des deux espaces d'exposition à destination des familles et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Visite thématique du musée Mémoire d'Islande (1h-1h30)	Visite guidée du musée sur une thématique précise, animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	2.50€		2.50€
Conférence, projection	Événement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2.00€	2.00€	

3. Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

Il est rappelé les délibérations n° 2016/197, D2017-12-18 B, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif par personne	dont part GPA	dont part Asso PG
GROUPE	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	4.70€	2.70€	2.00€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	3.20€	3.20€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	2.00€		2.00€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	3.50€	1.75€	1.75€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	4.00€	2.00€	2.00€
	Atelier matelotage – 1h			
En plus de la visite des deux expos		0.00€	0.00€	0.00€

Compte-rendu

	En plus de la visite d'une expo		2.00€	1.00€	1.00€	
GRUPE SCOLAIRE	Visite de Milmarin en entier « Pass »					
	Tarif unique		3.00€	1.75€	1.25€	
	Visite de L'Appel du large seul					
	Tarif unique		2.00€	2.00€		
	Visite de Mémoire d'Islande seul					
	Tarif unique		1.25€		1.25€	
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h					
	Tarif unique		1.50€	0.75€	0.75€	
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h					
	Tarif unique		2.00€	1.00€	1.00€	
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30					
	Tarif unique		2.50€	1.25€	1.25€	
	Atelier matelotage – 1h					
	En plus de la visite des deux expos			0.00€	0.00€	0.00€
	En plus de la visite d'une expo			1.50€	0.75€	0.75€
	La Malle aux Mil'Histoires – 1h					
	à Milmarin			2.00€	2.00€	
	< 30 élèves, à l'école			3.00€	3.00€	
> 30 élèves, à l'école			2.00€	2.00€		
Le tour du monde du jean – 1h + prêt de l'installation à l'école pour une semaine						
à l'école (forfait)			90.00€	90.00€		
GRUPE ENVOYE PAR L'OIT ET COMITE D'ENTREPRISE	Visite de Milmarin en entier « Pass »					
	Tarif unique		4.40€	2.50€	1.90€	
	Visite de L'Appel du large seul					
	Tarif unique		3.00€	3.00€		
	Visite de Mémoire d'Islande seul					
	Tarif unique		1.90€		1.90€	
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h					
	Tarif unique		1.80€	0.90€	0.90€	
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h					
	Tarif unique		3.20€	1.60€	1.60€	
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30					
	Tarif unique		3.60€	1.80€	1.80€	
	Atelier matelotage – 1h					
	En plus de la visite des deux expos			0.00€	0.00€	0.00€
En plus de la visite d'une expo			1.80€	0.90€	0.90€	

Groupes : à partir de 10 personnes. Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

4. Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des visites à distance. Pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment,

Compte-rendu

pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer. La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.

Le tarif est fixé à **30€** pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

Le travail de préparation et animation est réalisé par le personnel de l'équipement, agents de l'Agglomération ; l'association Plaeraneq Gwechall, gestionnaire du musée Mémoire d'Islande, participera aussi sous forme de vidéos ou contenus multimédia.

Il est proposé la répartition des recettes suivantes :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG
VISITE A DISTANCE (2h), quel que soit le nombre de participants	Visite de Milmarin en entier		
	30.00€	22.50€	7.50€
	Visite de L'Appel du large seul		
	30.00€	30.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul		
	30.00€	15.00€	15.00€
	Visite du circuit des Islandais		
	30.00€	15.00€	15.00€

5. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 DEL20191118 et DEL2021-07-132 fixant les tarifs suivants :

Titre	Auteur(s)	P. Achat	P. Vente
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38.40€	60.00€
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12.20€	19.00€
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5.12€	8.00€
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffelec	15,96 €	19,95 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42€	13,90€

Compte-rendu

BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	12,53 €	17,90 €
BD Ar-Men	Lepage	16,80 €	21,00 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8.13€	12.70€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	4.43€	6.80€
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6.73€	8.90€
Brèves de mer	Bernard Lunet	10.00€	12.00€
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5.22€	6.90€
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9.83€	13.00€
Cargo	Marianne Rötig	9.92€	12.50€
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16.56€	21.90€
Carnet du Goëlo	SEHAG	6.15€	8.00€
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00€	12,00€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	11.52€	14.40€
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	11,96 €	14,95 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92€	19,90€
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9.79€	12.95€
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard Henry Dana	8,70€	11,50€
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00€	11,90€
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
El Dorado	Laurent Gaudé	3.91€	6.10€
Embarqué	Christian Cailleux	15.36€	24.00€
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16.00€	25.00€
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	5.18€	8.10€
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8.29€	12.95€
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10.50€	15.00€
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12.80€	20.00€
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigauveau	6,58€	8,70€

Compte-rendu

Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14.74€	19.50€
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3.00€
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Horn	Alain Emery	7.04€	11.00€
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10.24€	16.00€
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4.99€	7.80€
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8.09€	10.70€
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37.00€
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00€	15,00€
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3.41€	4.51€
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,36 €	7,95 €
La lumière enchainée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19.20€	30.00€
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16.58€	27.00€
La morue	Loïc Josse	44.98€	59.50€
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9.75€	12.90€
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4.45€	6.95€
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	5.86€	9.15€
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	8.32€	11.00€
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12.80€	20.00€
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1.93€	2.55€
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	5.50€	8.60€
Le bosco de Kerpallud	Corlouer	15,20 €	19,00 €

Compte-rendu

Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9.60€	15.00€
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	5.97€	7,90 €
Le grand métier	Jean Recher	7.19€	9.50€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1.93€	2.55€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5.91€	9.20€
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	6.73€	8.90€
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17.81€	29,00€
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	4.80€	7.50€
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	4.77€	6.30€
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3.78€	5.00€
Les bateaux	Mes ptits docs	5,74€	7,60 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12.16€	19.00€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5.09€	7.95€
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12€	20,00€
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11.27€	14.90€
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3.78€	5.00€
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	9.07€	12.00€
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12.80€	20.00€
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00€	25,00€
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5.59€	7.40€
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3.78€	5.00€
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1	Francis Vallée	14.08€	22.00€
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3.78€	5.00€
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2.27€	3.00€
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9.07€	12.00€
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €

Compte-rendu

Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18.56€	29.00€
Les plantes du bord de mer	Jean David	2.27€	3.00€
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9.60€	15.00€
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	4.80€	7.50€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	5.50€	8.60€
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9.60€	15.00€
Mémoires de la mer	collectif	4.80€	7.50€
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80€	16,00€
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6.37€	9.95€
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16 €
Mon frère le fou	Séra	11.04€	17.25€
Mon frère Yves	Loti	5.50€	8.60€
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalembert	4.80€	7.50€
Nœuds marins	Lebrun	3,16 €	3,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9.00€	11.90€
Océano	Rigaud	11.46€	17.90€
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20 €	19,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals	Laboureur	11.20€	14.00€
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	5.18€	8.10€
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3.78€	5.00€
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18.90€	25.00€
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3.94€	5.20€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	5.50€	8.60€
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12.85 €	17,00 €
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9.00€	22.00€

Compte-rendu

Pontée	Jean-Paul Honoré	12.10€	16.00€
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	6.37€	9.95€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96€	29,95€
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60€	18,00€
Sur l'eau	Maupassant	3.78€	5.00€
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12.39€	19.30€
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	4.16€	6,50€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82€	24,90€
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12.85€	17.00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	3.86€	5.10€
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12.80€	20.00€
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
DVD			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,9 TTC
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
AFFICHES, CARTES POSTALES			
Affiche Milmarin	Milmarin		2.00€
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		7.00€

Compte-rendu

Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7.00€
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7.00€
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1.10€
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1.10€
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1.10€
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1.00€	1.00€
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Enveloppes cartes postales			0.30€
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneg Gwechall	0.50€	0.50€
Cartes postales du territoire	Quyen	0.90€	1.20€
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16.00€	20.00€
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5.00€
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3.00€
JEUX, JOUETS			
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2.95€	3.90€
Matelotage kit	Marc Vidal	4.42€	6.90€
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33.33€	45.00€
Porte-conteneurs en bois	Vilac	22.98€	35.90€
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7.52€	9.95€
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneeed	1,66 €	5,00 €
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	4.91€	6.50€
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10.00€	10.00€
DIVERS			
Gobelets réutilisables Milmarin			1.50€
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Photocopie couleur			0,20 €

CATALOGUE DE MILMARIN

	Prix de vente public	Remise accordée au revendeur	Répartition marge Agglo	Répartition marge Plaeraneg Gwechall

Compte-rendu

Vente à Milmarin	12.00€		60%	40%
Vente aux bureaux de l'OIT Guingamp-Baie de Paimpol	12.00€	-10%	60%	40%
Vente dans des structures extérieures (musées, librairies...)	12.00€	-20%	60%	40%

b) Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

Titre	Auteur(s)	P. Achat (HT)	P. Vente	Commentaires
LIVRES				
I. Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9.75€	12.90€	Nouvelle entrée boutique
II. 300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6.80€	9.00€	Nouvelle entrée boutique
III. Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16.00€	25.00€	Nouvelle entrée boutique
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12.80€	20.00€	Nouvelle entrée boutique
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16.00€	25.00€	Nouvelle entrée boutique
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12.20€	19.00€	Nouvelle entrée boutique
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29.84€	39.50€	Nouvelle entrée boutique
Le jour ne se lève pas pour nous	Roger Merle	5.52€	7.30€	Nouvelle entrée boutique
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7.56€	10.00€	Nouvelle entrée boutique
En dérive	Roger Vercel	9.60€	15.00€	Nouvelle entrée boutique
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9.07€	12.00€	Nouvelle entrée boutique
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18.87€	24.95€	Nouvelle entrée boutique
La loi de la mer	Davide Enia	5.59€	7.40€	Nouvelle entrée boutique
IV. Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6.58€	8.70€	Nouvelle entrée boutique
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5.44€	7.20€	Nouvelle entrée boutique
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14.08€	22.00€	Nouvelle entrée boutique
Pêcheur d'Islande, bibliothèque de	Pierre Loti	14.08€	22.00€	Nouvelle entrée

Compte-rendu

l'Hermine				boutique
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14.08€	22.00€	Nouvelle entrée boutique
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6.35€	8.40€	Nouvelle entrée boutique
Typhon	Joseph Conrad	4.31€	5.70€	Nouvelle entrée boutique
Bluff	David Fauquemberg	12.80€	20.00€	Nouvelle entrée boutique
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7.56€	10.00€	Nouvelle entrée boutique
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5.82€	7.70€	Nouvelle entrée boutique
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique le Brun	7.04€	11.00€	Nouvelle entrée boutique
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6.58€	8.70€	Nouvelle entrée boutique
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15.05€	19.90€	Nouvelle entrée boutique
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14.22€	18.80€	Nouvelle entrée boutique
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5.98€	7.90€	Nouvelle entrée boutique
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9.00€	11.90€	Nouvelle entrée boutique
La déco du marin	Patrick Moreau	9.60€	15.00€	Nouvelle entrée boutique
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10.96€	14.50€	Nouvelle entrée boutique
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10.96€	14.50€	Nouvelle entrée boutique
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10.96€	14.50€	Nouvelle entrée boutique
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11.30€	14.95€	Nouvelle entrée boutique
Terre-Neuvas	Chabouté	13.80€	18.25€	Nouvelle entrée boutique
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12.47€	16.50€	Nouvelle entrée boutique
Méditerranée	Baudoin	11.27€	14.90€	Nouvelle entrée boutique
Pawana	JMG Le Clezio	5.37€	7.10€	Nouvelle entrée boutique
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7.49€	9.90€	Nouvelle entrée boutique
Mon bateau	Roberto Innocenti	13.61€	18.00€	Nouvelle entrée boutique
AUTRES				
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1.00€	2.00€	Nouvelle entrée boutique
Cartes postales Henri Rivière	ASIA Editeur	0.50€	1.00€	Nouvelle entrée

Compte-rendu

format 2				boutique
Affiches Henri Rivière	ASIA Editeur	7.50€	15.00€	Nouvelle entrée boutique
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21.00€	30.00€	Nouvelle entrée boutique
Porte-conteneurs en bois	Vilac	28.36€	37.50€	Prix modifié par l'éditeur

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider les nouveaux tarifs 2021 de Milmarin pour les visites à distance et les nouvelles entrées boutique ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette action, l'avenant n°3 à la convention de vente pour tiers avec l'association Plaeraneg Gwechall**

DEL2021-09-162

RAPPORT ACTIVITE 2020

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président porte à la connaissance des conseillers d'agglomération le rapport d'activités 2020.

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport d'activités 2020.**

DEL2021-09-163

MSAP : AVENANT A LA CONVENTION CADRE AVEC LES PARTENAIRES

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'espaces mutualisés de services au public.

Les modalités d'organisation et de gestion de la MSAP sont assurées par Guingamp-Paimpol Agglomération et fixées dans une convention cadre qui scelle les relations entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les différents partenaires de la MSAP.

La convention cadre initiale nécessite d'être précisée, notamment sur le cadre d'intervention des partenaires à la MSAP : organisation des permanences (planning des permanences, employés des partenaires missionnés pour faire les permanences...), et utilisation du copieur notamment.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Il est rappelé aux membres du Conseil que l'Agglomération cessera d'exercer cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2022 comme délibéré en Conseil d'Agglomération le 20 avril 2021.

Vu la convention cadre initiale de la MSAP de Paimpol entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les partenaires présents à la MSAP du 13 octobre 2016,

Vu l'avenant à cette convention cadre du

Considérant la nécessité de préciser les modalités d'organisation des permanences des partenaires et d'utilisation du matériel de la MSAP (copieur notamment)

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte des modifications proposées dans l'avenant à la convention cadre entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les partenaires ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.**

DEL2021-09-164

DLAL FEAMP 2014-2020 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Le programme européen DLAL FEAMP 2014-2020 est un dispositif de soutien en faveur des filières pêche et aquaculture. En 2017, Lannion-Trégor Communauté et le PETR du Pays de Guingamp avaient été retenus pour animer ce programme, dotés de 1 061 127 € de FEAMP sur 6 ans.

Lannion-Trégor Communauté est le chef de file de ce programme. Une convention passée entre Lannion-Trégor Communauté et son partenaire (le PETR du Pays de Guingamp) avait alors été signée le 29 septembre 2017.

Cette convention a pour objet de :

- Déterminer les obligations et responsabilités du bénéficiaire chef de file et de son partenaire dans le cadre du DLAL FEAMP
- Fixer les modalités de gestion et de suivi du programme

Au 1^{er} janvier 2021, les missions et le personnel du PETR du Pays de Guingamp ont été transférés à Guingamp-Paimpol Agglomération, justifiant d'acter cette évolution dans un avenant à la convention citée plus haut.

Ainsi, les éléments, informations et engagements inscrits au titre du PETR du Pays de Guingamp sont systématiquement repris par le nouveau partenaire, Guingamp-Paimpol Agglomération.

Ces modifications ne viennent pas impacter le périmètre d'éligibilité du DLAL FEAMP, à savoir Guingamp-Paimpol Agglomération, LeffArmor Communauté, Île de Bréhat et Lannion-Trégor Communauté.

Le projet d'avenant est annexé au présent rapport.

Vu la délibération n°2015-40 du 10 juin 2015 du PETR du Pays de Guingamp validant la signature du contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020,

Vu la délibération n°2016-16 validant la stratégie commune aux territoires du Pays de Guingamp et du Pays du Trégor Goëlo sur le volet territorialisé du FEAMP (DLAL) 2014-2020,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du Programme opérationnel du FEAMP de la Région Bretagne, signée entre la Région Bretagne et Lannion Trégor Communauté, structure porteuse du GALPA « Pacte maritime » pour le compte de deux territoires (Lannion-Trégor Communauté et Pays de Guingamp),

Vu la convention du 29 septembre 2017, passée entre la structure porteuse du GALPA Pacte Maritime (Lannion-Trégor Communauté) et son partenaire (PETR du Pays de Guingamp) dans le cadre de la mise

Compte-rendu

en œuvre du DLAL FEAMP 2014-2020,

Vu la délibération n°12-345 du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021 actant la procédure de transfert de missions et des agents du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu la délibération n°12-346 du Conseil d'Agglomération 15 décembre 2020, actant le transfert de la mission contractualisations à Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2021, et validant le nouveau partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté pour la mise en œuvre du DLAL FEAMP 2014-2020 à compter du 1^{er} janvier 2021,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte des modifications proposées dans l'avenant à la convention entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, telle que décrite ci-dessus et en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.**

DEL2021-09-165

DON DE L'ANCIEN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE GUINGAMP

Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff-Armor Communauté ont tous deux structuré un conseil de développement à leur échelle. Il a été nommé « Conseil citoyen » à Guingamp-Paimpol Agglomération. Cela a questionné le maintien du Conseil de développement du Pays de Guingamp. Les élus et les membres du Conseil de développement du Pays de Guingamp ont convenu qu'il était opportun de dissoudre l'association du Conseil de développement du Pays de Guingamp, et de laisser ainsi les EPCI porter et gérer leur instance de démocratie participative.

Vu les délibérations n° 2020-12-343, 2021-04-071, 2021-07-142, actant la création et l'installation du Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'article L. 2242-1 du CGCT demandant à la collectivité de statuer sur l'acceptation des dons et legs qui lui sont faits ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du Conseil de développement du Pays de Guingamp du 2 août 2021, validant la dissolution de l'association et actant un montant de la trésorerie de l'association égal à 29 749.07 € ;

Considérant que le Conseil de développement du Pays de Guingamp a souhaité faire don de cette somme aux EPCI contributeurs et porteurs de conseils de développement, à savoir Leffarmor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, à hauteur du taux de cotisation de chacun des EPCI au PETR du Pays de Guingamp.

Vu le chèque du Conseil de développement du Pays de Guingamp d'une valeur de 20 884 €, adressé à Guingamp-Paimpol Agglomération,

Considérant la volonté de flécher ce don sur la politique « mobilisation citoyenne » de l'Agglomération,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'accepter le don d'un montant de 20 884.00 € réalisé par le Conseil de développement du Pays de Guingamp**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette affaire**

La ligne 24 reliant la Gare de Paimpol à l'Arcoouest est devenue une des lignes de transport interurbain de l'Agglomération dans le cadre du transfert de compétence opéré par le Conseil Régional de Bretagne au 1^{er} janvier 2020. L'exploitation de ce circuit est réalisée par Transdev-CAT22 dans le cadre d'une DSP spécifique attribuée à l'origine par la Région. A son échéance, le 31 août 2024, l'exploitation intégrera le giron de la DSP Axeo, dont l'exploitation a été confiée à la société Transdev depuis le 21 octobre 2019 et qui s'achèvera le 31 décembre 2025.

Certains éléments de la DSP 24 nécessitent d'être ajustés pour intégrer différents paramètres inhérents au transfert de compétence au profit de l'Agglomération. Certains impactent la Contribution Financière Forfaitaire du délégataire (CFF) :

- L'affectation à 100 % à ce service des 2 véhicules dédiés. Auparavant, ils étaient en partie mutualisés avec la ligne régionale BreizhGo n°1. Cela se traduit par un kilométrage « haut le pied » supérieur. L'impact financier sur la CFF 2020/2024 est de 78 176 € pour l'Agglomération.
- L'impact de la crise sanitaire en 2020 : baisse des charges supportées par le délégataire (carburant, usure véhicules, remboursement salaires par l'Etat...), et la différence entre les hausses et baisses des autres dépenses de fonctionnement (achat de gel hydro-alcoolique, paroi de protection, ...). L'impact financier sur la CFF 2020/2024 est de – 6 812 € pour l'Agglomération,
- L'impact, sur les recettes commerciales du délégataire, de la baisse des tarifs appliqués par l'Agglomération par rapport à ceux de la Région (1 € au lieu de 2 € par trajet). L'impact financier sur la CFF 2020/2024 est de 36 947 € pour l'Agglomération,

Par ailleurs, les recettes d'exploitation commerciales de la ligne 24 sont depuis le 1^{er} janvier 2020 encaissées par le titulaire de la DSP Axeo. Ce dernier doit donc les reverser au délégataire de la DSP Ligne 24. Ce point a été traité dans le 5^{ème} avenant à la DSP Axeo adopté par le Conseil d'agglomération du 6 juillet 2021.

Un protocole tripartite entre les deux délégataires et l'Agglomération permettra ensuite de rendre opérationnel les transferts. Le dit protocole n'aura pas d'autre objet que de permettre le reversement, par TRANSDEV-CAT22, des recettes d'exploitation qui reviennent au titulaire de la DSP Ligne 24.

L'Avenant 1, en annexe, détaille l'ensemble de ces opérations.

Le montant initial de la CFF pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2024 passe ainsi de 476 590 € à 584 901 €.

Il est rappelé, au regard des dispositions de l'article R.3135-7 du CGCT qu'un contrat de concession « peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles ».

Une modification est notamment considérée comme substantielle :

- Lorsqu'elle introduit des conditions qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants ou permis l'admission de candidats ou soumissionnaires autres que ceux initialement admis ou le choix d'une offre autre que celle initialement retenue ;
- Elle modifie l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat de concession initial ;
- Elle étend considérablement le champ d'application du contrat de concession.

Les modifications apportées par l'avenant n°1 ci-joint au contrat de DSP, qui n'ont ni modifié l'objet,

Compte-rendu

ni le périmètre du contrat, n'ont pas eu non plus pour objet d'augmenter le bénéfice induit par l'exploitation de la ligne mais de compenser une augmentation de charges (affectation à 100% des véhicules dédiés) et une baisse de recettes commerciales liée à une baisse des tarifs approuvés par l'Agglomération.

Il est également rappelé que l'avis de la Commission de délégation de service public (CDSP) visée à l'article L.1411-5 du CGCT n'est requis qu'en cas d'augmentation du montant global du contrat de DSP supérieure à 5%. L'avenant n°1 n'augmentant pas la rémunération du délégataire mais ajustant le montant de la contribution forfaitaire aux nouvelles contraintes qui lui sont imposées tant en charges qu'en recettes, la CDSP n'a pas à formuler d'avis sur cet avenant.

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 –article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu l'article R.3135-7 du CGCT susvisé ;

Vu le projet d'avenant n°1 de la DSP 24 annexé ;

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la ligne 24 ;**
- **D'autoriser le Président à signer le protocole tripartite permettant le reversement des recettes commerciales générées par la ligne 24 du délégataire de la DSP Axéo au délégataire de la DSP Ligne 24 ;**
- **D'autoriser le Président à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

DEL2021-09-167

FRELONS ASISATIQUES : FIN DU DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS ET CONSERVATION DE LA CONTRIBUTION A LA FGDON22

Depuis plusieurs années, Guingamp-Paimpol Agglomération a développé un partenariat avec la FGDON22 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor) pour participer à la lutte collective contre les populations d'animaux nuisibles et tout particulièrement le frelon asiatique. Cette mutualisation de moyens à l'échelle de l'Agglomération doit permettre de renforcer l'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique, dans un objectif de santé publique.

La convention entre la FGDON et l'Agglomération prévoit notamment un programme de lutte contre le frelon asiatique grâce à la mise en place de réunions d'information à destination des communes, le référencement d'entreprises de désinsectisation et l'accompagnement ponctuel en cas de sollicitation particulière pour un montant de 7 551 € pour l'année 2021.

En complément de la contribution financière à la FGDON, l'Agglomération a mis en place un dispositif de fonds de concours dédié à la lutte contre le frelon asiatique à destination des communes, avec une enveloppe de 25 000 € par an.

30 à 40 communes de l'Agglomération bénéficient chaque année du fonds de concours avec des remboursements allant de 20 € à 3 400 € par an maximum, ce qui représente en moyenne 500 € par commune et par an remboursés par l'Agglomération.

La plus-value environnementale de ces interventions de destruction des nids est sujette à questionnement. Cependant, la sécurité des habitants vivant à proximité des nids est un réel enjeu, auquel ce type d'intervention permet de donner une réponse effective. Sur cet aspect, l'action relève plus de la compétence communale que de l'agglomération. Les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes ont d'ailleurs fait part au Président, lors de l'entretien consultatif du contrôle en cours, de la nécessité de mettre fin à ce fonds de concours.

Vu l'avis favorable de la commission Stratégie pour la biodiversité réunie le 22 juin 2021,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération décide par 11 « contre » (AUBRY Gwénaëlle, CADUDAL Véronique, DOYEN Virginie, HORELLOU Pascal, LE GALL Annie, LE MARREC François, LE MEUR Frédéric, PRIGENT Marie-Yannick, ROLLAND Paul, SAMSON-RAOUL Caroline et TALOC Bruno,) 13 « abstention » (BILLAUX Béatrice, BOUCHER Gaëlle, CARRIER Jean, CHAPPE Fanny, CLEC'H Vincent, GAUTIER Guy, LE BARS Yannick, LE BLEVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE LAY Alexandra, MANGOLD Jacques et RASLE-ROCHE Morgan) et 52 votes pour :

- De conserver la contribution de l'Agglomération à la FGDON 22 afin que les communes continuent de bénéficier de ses services et que le suivi de l'évolution du frelon asiatique se poursuive sur le territoire de l'Agglomération, avec le concours du service Biodiversité et Environnement ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec la FGDON 22 pour la période 2021-2026 ;
- De mettre fin au dispositif de fonds de concours « Frelons asiatiques » à partir de l'année 2022. Le remboursement des opérations de 2021 sera effectué.

DEL2021-09-168

ADHESION APPCB : SAGE ARGOAT-TREGOR-GOELO

Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo depuis le 1^{er} mars 2021.

En Bretagne, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE sont organisés au sein d'une association : l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne).

Les missions de l'APPCB sont de :

- Mutualiser les connaissances, les outils, les informations ;
- Favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes ;
- Encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau avec des responsabilités accrues des CLE.

Afin de mettre en œuvre ses missions et offrir ses actions à l'ensemble des membres des CLE de Bretagne, l'APPCB sollicite une participation financière annuelle auprès des différentes structures porteuses de SAGE en Bretagne.

Le programme d'actions 2021 se décline autour des axes suivants :

- Sensibiliser les membres des CLE et les élus des EPCI (assemblées plénières, visites de terrain, sorties naturalistes, formations, séminaires, groupes de travail, communication) ;
- Favoriser, capitaliser et diffuser les échanges d'expérience entre les « baies algues vertes » ;
- Favoriser et porter les mutualisations régionales ;
- Faciliter la participation des acteurs de l'eau à la politique régionale (promotion des CLE et suivi des projets régionaux) ;

Organisation des réunions du bureau de l'APPCB.

Cette dépense est prévue dans le budget du SAGE ATG.

En pièce jointe, le budget prévisionnel 2021 et programmation 2021 de l'APPCB

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE

Compte-rendu

Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2021 validant le budget prévisionnel 2021, incluant le budget pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'adhérer à l'APPCB pour l'année 2021 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à verser à l'APPCB la cotisation annuelle qui s'élève à 2 600 € pour l'année 2021.**

DEL2021-09-169

GEMAPI : MISE A DISPOSITION D'OUVRAGES

Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (ci-après « GEMAPI ») depuis le 1^{er} janvier 2018 en application des dispositions des lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

La loi attribue la compétence obligatoire GEMAPI exclusivement aux EPCI. Ces derniers se substituent aux communes, départements et régions qui s'en trouvent dessaisis. Leurs ouvrages sont mis à la disposition de l'autorité compétente pour exercer sa compétence en matière de prévention des inondations et des submersions marines.

Sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, une étude a été menée pour recenser et identifier les ouvrages entrant dans le champ réglementaire de la GEMAPI. A ce titre, un système d'endiguement et un aménagement hydraulique ont été retenus :

1. Le système d'endiguement du Champ de Foire à Paimpol, constitué de la digue du champ de Foire appuyé et fermé sur le talus dit du Champ de Choux et le Quai Loti.
2. L'aménagement hydraulique de Paimpol, constitué du bassin, barrage et vannages de Mahalez, du bassin et vannages de Goasmeur et du bassin de Guerland.

Le transfert d'une compétence s'opère dans les conditions de droit commun fixées à l'article L. 1321-1 et suivant du CGCT. Ainsi, le transfert de la compétence GEMAPI entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite, au bénéfice de Guingamp-Paimpol Agglomération, des ouvrages des communes affectés à la date du transfert, à l'exercice de cette compétence.

La notion de transfert « automatique » ne s'applique qu'à l'exercice de la compétence GEMAPI sur un territoire donné. Ce transfert de compétence entraîne le passage de l'ouvrage du domaine de la commune au domaine de l'EPCI et non un transfert de propriété des ouvrages. Les ouvrages mis à disposition restent de la propriété de la commune, mais entrent dans le domaine d'exercice de la compétence GEMAPI de l'EPCI.

La mise à disposition des ouvrages est automatique. La commune, propriétaire des ouvrages, dresse un **procès-verbal de mise à disposition** qui liste les ouvrages et leur état au moment du transfert, achevés avant le 28 janvier 2014, classés ou pouvant concourir au système d'endiguement ou à l'aménagement hydraulique. Le Procès-verbal est contradictoire.

Dans le cas d'un ouvrage multi-usages, une convention précisant les modalités de la mise à disposition permettant l'exercice de la compétence ainsi que la continuité des autres fonctions de l'ouvrage est établie.

Ainsi, il est proposé d'établir entre la Ville de Paimpol et Guingamp-Paimpol agglomération les documents suivants :

- PV de mise à disposition de la retenue et des ouvrages de Mahalez (vocation unique de prévention des inondations) ;
- Convention de mise à disposition du bassin et des ouvrages de Goasmeur (vocations préventions des inondations et espaces verts) ;
- Convention de mise à disposition du bassin de Guerland (vocations préventions des inondations et espaces verts) ;
- Convention de mise à disposition de la digue du Champ de Foire (vocations préventions des inondations, espaces verts et voirie) ;
- Convention de mise à disposition de la digue du Quai Loti (vocations préventions des inondations, quai portuaire, stationnement, voirie et espace urbain) ;

Vu l'article L. 1321-1 et suivant du CGCT, relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétences ;

Vu la délibération 2021-03-043 du 23 mars 2021, définissant les ouvrages de prévention contre les inondations, identifiés au titre de la compétence GEMAPI,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions, les procès-verbaux et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DEL2021-09-170 REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : MISE A JOUR

Le règlement de collecte de l'Agglomération a été approuvé le 14 novembre 2017 (Délibération n°20171119) afin d'harmoniser les diverses pratiques des ex-EPCI et les modalités et conditions offertes aux usagers.

Ce règlement de collecte a été mis à jour le 27 novembre 2018 (Délibération n°20181134) afin de garantir une qualité du tri par le biais d'un contrôle visuel du bac et d'adapter les contenants selon la qualité du tri constatée et également d'annexer les prescriptions techniques applicables lors des conceptions de voiries, lotissement et immeubles.

Cette mise à jour a pour objet de définir le niveau de service rendu pour les déchets assimilés et l'harmonisation de la fiscalité des professionnels.

Niveau de service :

La quantité maximale de déchets assimilés pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets doit être fixée par la collectivité. A ce jour, et dans l'attente d'une harmonisation globale (fiscalité, service...), le règlement de collecte de l'agglomération n'indique pas cette quantité maximale. Il est donc nécessaire de fixer ce seuil applicable au 1^{er} janvier 2022.

Afin de déterminer le niveau de service public rendus aux professionnels (déchets assimilés), la commission « gestion des déchets-voirie » propose de fixer les quantités maximales collectées en Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) à 7 500 L/semaine. Les professionnels produisant une quantité supérieure au seuil fixé par l'Agglomération devront contractualiser avec un prestataire privé (Déchets Industriels Banals - hypermarchés).

Compte-rendu

Harmonisation de la fiscalité professionnelle :

La fiscalité des ménages a été harmonisée au 1^{er} janvier 2020 par l'instauration d'une TEOM sur l'ensemble du territoire avec un lissage vers un taux unique en 2029. Cette harmonisation est partielle car à ce jour, les professionnels de l'ex Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo sont toujours assujettis à la Redevance Spéciale (RS) et exonérés de TEOM. Le passage à la TEOM n'a pas emporté la suppression automatique de la Redevance Spéciale.

L'Agglomération doit harmoniser l'ensemble de la fiscalité déchets (ménages et professionnels) et assurer une égalité de traitement des contribuables sur son territoire au 1^{er} janvier 2022 au plus tard (elle disposait d'un délai légal de 5 ans après la fusion).

Au vu des éléments fournis, les commissions (commission commune « finances-déchets » du 26 novembre 2020 et commission « déchets » du 28 janvier 2021 ; 1^{er} juillet 2021) proposent de poursuivre la démarche d'harmonisation de la TEOM pour les professionnels : instauration de la TEOM sans exonération et suppression de la Redevance Spéciale au 1^{er} janvier 2022.

Vu l'avis favorable des commissions « gestion des déchet-/voirie » du 28 janvier 2021 et du 29 avril 2021, 1^{er} juillet 2021,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les prescriptions techniques annexées ;**
- **D'approuver l'harmonisation de l'ensemble de la fiscalité déchets par l'instauration d'une TEOM généralisée au 1^{er} janvier 2022 ;**
- **D'abroger la redevance spéciale qui était applicable sur les communes de Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Plouézec, Ploubazlanec, Plourivo, Pléhédél, Yvias, afin d'assurer une égalité de traitement de tous les contribuables du territoire, au 1^{er} janvier 2022 ;**
- **De considérer la volonté de l'Agglomération de préserver une équité de traitement des administrés face à l'impôt, et de n'appliquer d'autres exonérations que celles prévues de plein droit par la loi ;**
- **De préciser que ce règlement sera consultable au siège de l'Agglomération, tenu à disposition du public sur le site internet ainsi que dans chaque commune membre ;**
- **De préciser que des modifications au présent règlement pourront être apportées par le Conseil d'agglomération, et que les prescriptions techniques annexées pourront être actualisés sur décision du Bureau après avis favorable de la commission « gestion des déchets-voirie » ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents et engager toute démarche relative à l'application dudit règlement.**

DEL2021-09-171

CONVENTION LEFF-ARMOR : REVERSEMENT TEOM COLLECTE SECTEUR BREHEC

La collecte des déchets sur le secteur de Bréhec (Commune de Plouézec) s'effectue depuis la fin de l'année 2013 en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés) pour les Ordures Ménagères Résiduelles et le tri sélectif. Cette collecte est effectuée par Guingamp-Paimpol Agglomération.

Douze habitations situées sur Plouha, à proximité immédiate des colonnes enterrées, bénéficient du service réalisé par Guingamp-Paimpol Agglomération. A ce titre, la convention a pour objet le reversement de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) entre Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération.

Compte-rendu

Leff Armor Communauté reversera la somme de 3 169,70 € à Guingamp-Paimpol Agglomération, au titre de l'année 2021.

Cette convention est révisable annuellement (nombre d'habitations concernées et taux de TEOM en vigueur).

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention permettant le reversement de la TEOM.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

**Vu, Le Président
Vincent LE MEAUX.**